

N° 762
30 AVRIL 2016

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

LE 1^{ER} MAI DEBOUT



en France célèbre les combats des travailleurs pour la conquête de droits nouveaux. L'émergence de prises de parole multiples en divers lieux de notre territoire, les revendications sociales de toutes celles et ceux qui contestent l'idéologie du profit et de l'exploitation,

Aura-t-on l'occasion de voir le 1^{er} mai 2016 retrouver un sens et une symbolique bien souvent travestis ? Journée internationale des travailleurs, fruit d'une histoire parfois sanglante, le 1^{er} mai

les mobilisations dans les entreprises comme dans le secteur public, voilà qui devrait bousculer et donner au 1^{er} mai 2016 une ampleur inédite. La jonction entre les organisations syndicales et les participants aux « Nuit Debout » peut être l'occasion de cortèges dynamiques, fournis, donnant aux mouvements sociaux une nouvelle ampleur. Jeunes et moins jeunes, salariés du public et du privé, sans emploi, retraité(e)s, aspirent à se réappropriier l'espace public, se faire entendre, assurer justice et progrès social. Le 1^{er} mai, faisons en sorte qu'il y ait le plus de monde possible pour un autre monde.

■ **Frédérique Rolet,**
cosecrétaire générale

ACTION

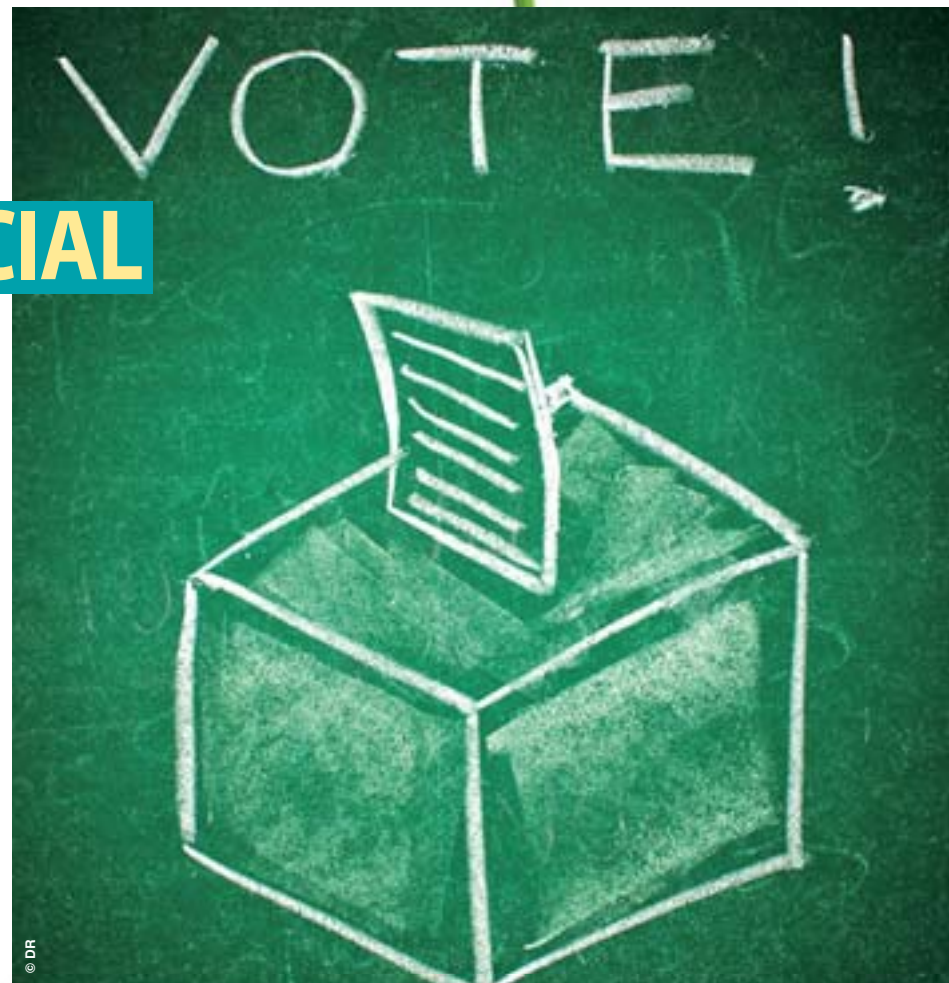
CONQUÉRIR LE PROGRÈS SOCIAL

La situation inédite de la période est bien le révélateur d'un large mouvement dont le projet de loi Travail, dit loi El Khomri, a été le déclencheur. Entre la multiplication des conflits sociaux (intermittents, SNCF...) et les occupations de places dans le cadre des « Nuit Debout », c'est une majorité de citoyens, dans leur diversité, qui expriment leur mécontentement mais aussi leurs aspirations à plus de démocratie et de justice. L'écart avec la plupart des partis politiques n'en est que plus frappant quand on voit la nature des préoccupations des aspirants à l'élection présidentielle englués dans les discussions sur d'hypothétiques primaires d'un côté, multipliant les candidatures de l'autre... La réflexion sur le projet qui répondrait aux questions posées dans le débat public passe loin des considérations tacticiennes, loin de l'essentiel : une réappropriation citoyenne de la politique en quête d'un autre modèle économique et social.

La mobilisation s'est construite contre le projet de réforme du code du travail, car cette question en pose bien d'autres et engage la réflexion sur le type de société qu'on prétend nous imposer.

Un discours martelé au nom d'une pseudo-modernité et d'une liberté opposée aux « rigidités » cherche à rendre chacun responsable de son sort, en faisant fi des inégalités, de la réalité des rapports de force, en amoindissant toutes les garanties collectives. Au cœur du projet de loi travail, l'inversion de la hiérarchie des normes et le droit du travail défini par l'entreprise ouvrirait la porte à toutes les pressions de l'employeur sur le salarié, et entraîneraient une moindre protection accordée à ce dernier. Nul doute que la même logique ne tarderait pas à s'appliquer à la Fonction publique, le statut des agents faisant grincer des dents les libéraux de tout poil.

Les organisations syndicales ont donc toute leur place à prendre dans la période : en accompagnant les mouvements en cours, en développant les actions sur tous les fronts, en travaillant des propositions susceptibles de rassembler et de redonner confiance dans la possible **Suite page 2 >>>>**



ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE

DU 2 AU 26 MAI... DU 2 AU 26 MAI... DU 2 AU 26 MAI... DU 2 AU 26 MAI... DU 2 AU 26 MAI... DU 2 AU 26 MAI...

LES SYNDIQUÉS DU  VOTENT
pour élire leurs représentants à la CAN



»»» Suite de la page 1

ACTION CONQUÉRIR LE PROGRÈS SOCIAL

émergence d'une société plus solidaire. Le SNES avec la FSU a participé aux différentes journées d'action organisées contre la loi Travail, il sera présent le 1^{er} et 3 mai, il entretient des liens avec les organisations de jeunesse et développe analyses et revendications. Particulièrement concerné par les questions de formation, le SNES-FSU est attaché aux qualifications ; or, la loi Travail fait courir le risque d'une remise en cause du rôle des diplômes comme garanties professionnelles et salariales collectives peu à peu remplacés par des « blocs de compétences ». C'est pourquoi, en tant que citoyens, en tant que salariés mais aussi qu'enseignants, participer au combat contre la loi El Khomri est important.

Les questions de contenus vraiment formateurs, d'égalité pour tous et du rôle des cadres nationaux sont aussi présents dans le débat sur la réforme du collège. L'hostilité de la majorité de la profession est toujours aussi présente ; elle a gagné plusieurs

sections des fédérations de parents d'élèves mais aussi les cadres de l'Éducation, chefs d'établissement et inspecteurs qui ont fait part de leurs inquiétudes sur les dotations, en collège et en lycée, la complexité induite par la réforme sur la gestion des emplois du temps et des personnels (un rapport non publié de l'IGAEN donne l'alerte). Quant aux exemples d'EPI qui circulent y compris sur Eduscol, ils font les délices des réseaux sociaux !

Le SNES-FSU a lancé une consultation de ses syndiqués pour arrêter les modalités de l'action décidée en mai : il entend bien marquer à sa manière le premier anniversaire de la lutte contre *collège 2016* et la publication du décret du 19 mai 2015.

Dans le même temps, il fournira aux collègues des outils pour faire face aux nouveaux programmes et organiser la résistance pédagogique pour la rentrée.

■ **Frédérique Rolet**

LA SÉCURITÉ DANS LES EPLE

UN EMPILEMENT DE CONSIGNES

Assurer la sécurité dans les établissements scolaires est fondamental pour les élèves comme pour les personnels : pour ce faire, il convient d'éviter la surenchère dans les consignes données, et favoriser au contraire cohérence et efficacité.

Réglementairement, la sécurité est un sujet qui doit être abordé dans les EPLE en CA ou en CHS à plusieurs reprises durant l'année (exercices incendie, Plan particulier de mise en sûreté [PPMS], actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels...). Il est souvent difficile d'y consacrer du temps et des ressources, mais à la suite des attentats, la surenchère de textes et de consignes n'a pas facilité la diffusion d'un message clair en matière de sécurité et de sûreté.

Deux circulaires⁽¹⁾ ont été publiées le même jour (25 novembre). Elles ont été suivies en

décembre d'une « instruction⁽²⁾ » du SGDSN⁽³⁾ « sur la protection des espaces scolaires » et en février d'un guide de « bonnes pratiques, vigilance attentats » présenté aux chefs d'établissement. Ces textes rappellent ou redéfinissent les mesures à adopter dans les EPLE en ajoutant le risque attentat. Mais les injonctions n'ont pas toujours facilité l'action des personnels.

La première circulaire (25 novembre) ordonnait aux chefs d'établissement de faire un exercice PPMS, un autre d'évacuation-incendie et un diagnostic de sécurité dans les trente jours



© Najlém / Fotolia.fr

L'alerte des établissements en cas de crise

Un des sujets sur lesquels le rapport 2015 de l'Observatoire de la sécurité met l'accent

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, auquel participe le SNES-FSU, a réalisé une enquête sur cette question. Il dresse un constat inquiétant et montre qu'aujourd'hui il est impossible de joindre les directeurs d'école qui sont le plus souvent devant leurs élèves. Les numéros de portable dont dispose le rectorat ne sont pas toujours à jour, ils sont éteints dans la classe et ils ne fonctionnent pas en cas de crise grave (réseau saturé). Par ailleurs les sirènes d'alerte de la population sont en cours de démontage dans certains départements. L'Observatoire demande la mise en place d'un système d'alerte dédié. Les événements récents montrent l'urgence de décisions concrètes du ministère et des collectivités territoriales !

Vous trouverez à cette adresse le rapport 2015 de l'ONS : http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/09/4/Rapport_ONS_2015_550094.pdf



© Olivier Teylaud

ouverts ! Et ceux qui n'avaient pas réalisé encore leur PPMS devaient le faire avant fin février.

CONSIGNES CONTRADICTOIRES

En introduisant le risque attentat dans la nouvelle circulaire PPMS, le ministère propose deux options : évacuer ou confiner. Mais qui décide, et comment ? En outre, le confinement est spécifique aux risques tempête ou accident industriel, en l'occurrence « s'échapper ou s'enfermer et se barricader » est plus clair (termes utilisés par le SGDSN).

Il est enfin demandé qu'on évite les attroupements aux entrées et abords des EPLE, en modulant notamment les horaires d'entrée et de sortie. Or, des collectivités⁽⁴⁾ ont installé des tourniquets à badges aux entrées et le recours

FCPE contre les « zones spécifiques » en lycée évitant la sortie des fumeurs provoquant ces attroupements justement déconseillés. Moins de précipitation et une concertation, en CHSCT ministériel notamment, auraient sans doute permis de limiter les incohérences.

■ **Daniel Le Cam, Hervé Moreau**

(1) Circulaire du 25 novembre 2015 sur les mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 et circulaire du 25 novembre 2015 sur le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs.

(2) Instruction du 22 décembre 2015 sur la protection des espaces scolaires.

(3) Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

(4) Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Tweet



Violation du droit syndical

Les locaux de l'union locale des syndicats CNT de Lille ont été violemment investis par la police le 20 avril, suite à une manifestation contre la loi Travail.

Si cette intervention effectuée sous couvert d'une procédure de flagrant délit a donné lieu à l'interpellation de deux personnes accusées de violences, elle a surtout donné lieu au saccage de matériel syndical et à la consultation de toute la documentation interne du syndicat, y compris des dossiers prud'homaux. Cette intervention, sans précédent en France, constitue une atteinte gravissime à la liberté d'exercice du syndicalisme et à son indépendance.

Élections à la CAN

La Commission administration nationale (CAN) est l'instance délibérative nationale du SNES-FSU. Ses membres se réunissent régulièrement pour décider des grandes orientations du syndicat entre deux congrès.

Les élections à la CAN se dérouleront du 2 au 26 mai. Elles sont organisées par le S1 de l'établissement et sont parfois couplées avec celle des CA académiques.

Votez pour vos représentants !

Harcèlement à l'inspection du travail

Une contrôleuse du travail a porté plainte à Nanterre contre la direction de l'inspection du travail des Hauts-de-Seine, s'estimant victime d'une discrimination en raison de son origine et de son activité syndicale. Le pôle fonction publique du Défenseur des droits a ouvert un dossier pour « discrimination » et « dysfonctionnement au sein du service public ». Elle souhaite briser la loi du silence en dénonçant les nombreux cas de discrimination dans la fonction publique. Le SNES et la FSU la soutiennent dans cette démarche.

« Il est toujours trop tôt pour abandonner » NORMA PEAL

SALAIRES, CARRIÈRES

PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Alors que les textes concernant les personnels administratifs sont bien avancés, les projets devant permettre l'entrée en vigueur du protocole PPCR⁽¹⁾ pour nos catégories tardent.

Pour mémoire, le protocole dont le gouvernement a annoncé l'application prévoit des mesures étalées jusqu'en 2020. Elles combinent en plusieurs étapes, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020, la revalorisation des indices de rémunération et le transfert de « primes » en points d'indice, à hauteur de neuf points en catégorie A. Elles passent par la reconstruction des carrières encadrées par les statuts particuliers des corps enseignants et assimilés.

ENJEUX POUR TOUS LES AGENTS

L'amélioration des grilles indiciaires est décrite dans le protocole pour la filière administrative et doit être transposée aux corps enseignants. Si les bornes indiciaires des différents grades, telles que prévues en 2020, sont connues, la fixation de l'indice de chaque échelon doit de notre point de vue apporter une amélioration effective à chaque moment de la carrière. Les enjeux portent aussi sur le déroulement de la carrière. Le SNES-FSU défend un avancement d'échelon à un

rythme unique, le plus favorable. Les durées bien trop longues des 9^e et 10^e échelons doivent être revues, et le principe acté dans le protocole qui prévoit que tout « fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades » doit donner lieu à des dispositions concrètes.

Le gouvernement s'est engagé à porter l'indice de recrutement des certifiés, CPE et CO-Psy à 390 (IM) en 2019 (+ 11,75 %) et celui d'une fin de carrière « normale », au dernier échelon de la hors-classe, à 821 en 2020 (+ 4,9 %). Un troisième grade doit être créé ; le gouvernement voudrait en prioriser l'accès à ceux des collègues ayant exercé « des missions particulières ou en situation particulièrement difficile ». Le SNES-FSU agira pour que tous y accèdent en fin de carrière. Enfin, des mesures comparables doivent être retenues pour les agrégés.

DES AVANÇÉES, À CONCRÉTISER

Tout en considérant que ces mesures ne fai-



saient pas le compte, parce que trop limitées et trop étalées, la FSU a exprimé son intention de les acter comme celle de peser pour qu'elles profitent effectivement à tous et toutes, y compris en intervenant sur la fixation de la rémunération des contractuels. Elle a en même temps

exigé le dégel de la valeur du point d'indice, enfin annoncée même si la revendication d'un plan de rattrapage des pertes reste entière.

■ Anne Féray

(1) PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations. Voir supplément à L'US n° 753 du 28 août 2015.

RETRAITÉS SE BATTRE POUR LE POUVOIR D'ACHAT

Pour la quatrième fois en moins de deux ans, le 10 mars 2016, des milliers de retraités manifestaient à Paris et dans les départements, à l'appel des « 9 », pour leur pouvoir d'achat.

Cette question sensible soulève bien des controverses. Certains disent que le pouvoir d'achat des retraités a diminué, d'autres que ces derniers s'en sortent mieux que les actifs. De fait, le pouvoir d'achat est au cœur des revendications de tous les salariés (fonctionnaires ou salariés du privé) actifs et retraités. Les difficultés économiques et financières de nombre de retraités (dont 10 % vivent en dessous du seuil de pauvreté) sont réelles et ce aussi pour des raisons plus spécifiques.



© Todema / Fotolia.com

quarts des retraités sont propriétaires de leur résidence principale, le taux d'effort en matière de logement est plus élevé pour un retraité que pour un non-retraité.

Deux mesures fiscales, la suppression de la demi-part veuve ou veuf et la fiscalisation des majorations de retraite pour charge de famille, ont eu des répercussions catastrophiques sur nombre de retraités. Sans parler des 0,3 % de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) créée en 2013 pour financer la loi « vieillissement » qui n'a pris effet que le 1^{er} mars 2016. Les retraités polypensionnés subissent en plus les conséquences des accords régressifs AGIRC-ARRCO.

Alors oui, les retraités ont raison de se battre pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat, tout comme les actifs. Le combat est commun et les manifestations intergénérationnelles contre la loi travail rappellent la voie à suivre.

■ Marylène Cahouet

3^E RENCONTRE NATIONALE CPE LE 24 MAI À PARIS INSCRIVEZ-VOUS !

Reportée suite aux événements de novembre, cette rencontre est ouverte à tous les CPE.

Son objectif est double, croiser les regards de chercheurs sur une thématique intéressant particulièrement le métier et aborder l'actualité syndicale de la catégorie et les questions saillantes du moment.

« LA JEUNESSE ET SES ENGAGEMENTS »

Son thème a été choisi en septembre en écho aux événements de janvier 2015, et trouve une nouvelle actualité dans la mobilisation face à la loi travail. De plus en plus invitée à s'engager, la jeunesse, souvent taxée d'individualisme, est-elle en mal d'engagement ? Qu'en dire face à l'implication d'une minorité d'élèves dans diverses formes scolaires et périscolaires de participation (instances de la vie lycéenne, champ associatif, presse lycéenne, association sportive) ? L'animation socio-éducative très peu valorisée dans notre système éducatif

peut-elle retrouver de l'éclat ? L'acte II de la vie lycéenne montre aussi un intérêt renouvelé pour enclencher un nouveau dynamisme. Le SNES-FSU a insisté pour que l'actualisation des missions des CPE n'oublie pas cet aspect du métier. Trop souvent délaissée devant une charge de travail excessive et à l'urgence du quotidien, l'animation socio-éducative n'est pas la priorité des établissements malgré son intérêt éducatif. Regarder la notion d'engagement avec la distance de deux cher-

cheuses, ses formes réelles et non fantasmées, mettre en débat leurs apports, rempliront notre matinée de 9 h 30 à 12 h 30 avec les sociologues Anne Barrère et Valérie Becquet.

L'après-midi de 14 à 16 h 30 permettra d'aborder les questions revendicatives : carrières, salaires, missions, formation, emplois avec Xavier Marand, secrétaire général adjoint du SNES-FSU et les membres du secteur CPE. Autant d'éclairages syndicaux pour mieux comprendre les enjeux pour le métier et pour les personnels.

Anne Barrère a publié en 2011, chez Armand Colin, *L'éducation buissonnière, quand les adolescents se forment par eux-mêmes*. En observant les nouvelles pratiques juvéniles culturelles et numériques, elle dégage de nouveaux enjeux éducatifs et montre comment l'éducation « sort » de l'école d'une manière inédite.

Valérie Becquet vient de coordonner un ouvrage collectif aux éditions Syllepse, *Jeunes engagés* (2015). S'intéressant aux formes contemporaines d'engagement des jeunes, scolarisés ou non, elle

bat en brèche ce qu'il est convenu d'appeler la dépolitisation, et le désengagement. Chaque académie prévoit une délégation. Inscrivez-vous au plus vite auprès de votre section académique. Venez nombreux !

■ Valérie Héraud



Choc pour le chic

La justice déboute les riverains opposés au projet de centre pour SDF dans le 16^e. Les riverains du très chic arrondissement de Paris étaient opposés à l'installation d'un centre d'hébergement pour sans-abri en lisière du bois de Boulogne. Plusieurs associations de riverains et la coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne demandaient la suspension du projet censé accueillir jusqu'à 200 personnes. Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a considéré que la construction du centre, n'entraînerait « aucune modification significative du site classé ». Il a retenu « l'importance de l'intérêt public poursuivi par le projet » (sic).

175

Nombre de pays ayant signé, à New York, l'accord sur le climat. Reste le plus dur... mettre en œuvre ces engagements !

14,2 %

L'Insee prévoit un retour à la hausse de la pauvreté et des inégalités. 14,2 % des Français vivent avec moins de 600 € du revenu médian dans le pays, soit environ 1 000 euros mensuels.

Envol à Air France

En 2015, la rémunération du PDG d'Air France-KLM a bondi de 65 %. Alors qu'elle s'élevait à 645 000 euros en 2014, la rémunération d'Alexandre de Juniac s'est élevée au titre de 2015 à 1,062 million d'euros. Il est vrai qu'en ces temps de crise avec un plan d'austérité mis en place au sein de la compagnie, il n'y a pas de quoi en faire une chemise.

59 mars

Depuis un mois maintenant, Nuit Debout rassemble des centaines de citoyens, chaque soir, sur la place de la République à Paris et dans des dizaines de villes de France ; réunis en assemblées depuis le 31 mars, les participants débattent de sujets divers, de leur volonté de changer le monde, de reprendre la main sur la vie de la cité, à la façon des débats politiques qui se tenaient sur l'Agora des grecs anciens. Ce mouvement a vu le jour au soir de la mobilisation interpro contre la loi Travail, il se poursuit encore et appelle à la manifestation le 28 avril (59 mars).

Présent, avec la FSU, à l'intérieur pour porter la parole des personnels, le SNES-FSU appelle à un rassemblement devant le palais Brongniart

lundi 2 mai à 14 heures pour témoigner de la réalité de la Refondation en réponse aux velléités ministérielles d'une opération médiatique à la

gloire de la politique éducative du gouvernement. Non, les promesses de la Refondation n'ont pas été tenues !

OÙ EST LA REFONDATION PÉDAGOGIQUE ?

Socle commun de connaissances de compétences et de culture en rupture avec le socle de 2006 et permettant des poursuites d'étude, création du Conseil supérieur des programmes et refonte des programmes scolaires, interdisciplinarité mieux pensée... où en est-on deux ans après ?

La rupture attendue n'est pas au rendez-vous : focalisation sur un bloc école - collège suivi d'un autre « bac - 3 / bac + 3 » ; volonté de placer le collège comme la fin de la scolarité obligatoire alors que près de 80 % d'une classe d'âge est scolarisée à 18 ans ; création d'un cycle 3 incluant la Sixième devant l'ultime classe de l'enseignement primaire alors qu'elle devait marquer l'entrée dans le second degré ; liaison école-collège usine à gaz.



INTÉRÊT DES ÉLÈVES ?

La réforme du collège prétend aider les élèves en difficulté mais impose une grille horaire qui ramène les horaires élève du tronc commun à 26 heures par semaine, quel que soit le niveau. Langues anciennes, classes bilingues paient un lourd tribut, ainsi que la technologie, sans parler de la globalisation de certaines disciplines (EIST en Sixième par exemple). Quant au socle commun, le spectre du livret de compétences fait sa réapparition à travers les bilans de fin de cycle et un DNB mal conçu... Cette réforme n'est pas la « révolution pédagogique » annoncée pour lutter contre les inégalités. AP et EPI, dispositifs bureaucratiques installés sur les horaires disciplinaires, risquent

fort de conduire à des emplois du temps ubuesques pour les élèves comme pour les professeur-e-s. Les EPI, très prescriptifs sur le plan des pratiques, présentent une interdisciplinarité mal pensée, artificielle, contrainte et sans moyens.

Le SNES-FSU a d'autres propositions sur l'interdisciplinarité, en particulier la définition d'objets d'études communs dans les programmes. Concernant les programmes, l'approche curriculaire sans véritables repères annuels dans la plupart des disciplines, conjuguée à leur mise en œuvre sur tous les niveaux du collège dès la rentrée 2016, sont deux points très contestés par la profession.

■ Sandrine Charrier

EMPLOIS, RECRUTEMENTS, EFFECTIFS : QUELLE RÉALITÉ ?

L'engagement de F. Hollande de créer « en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation » a été repris dans la loi d'orientation avec une programmation sur 2012-2017.

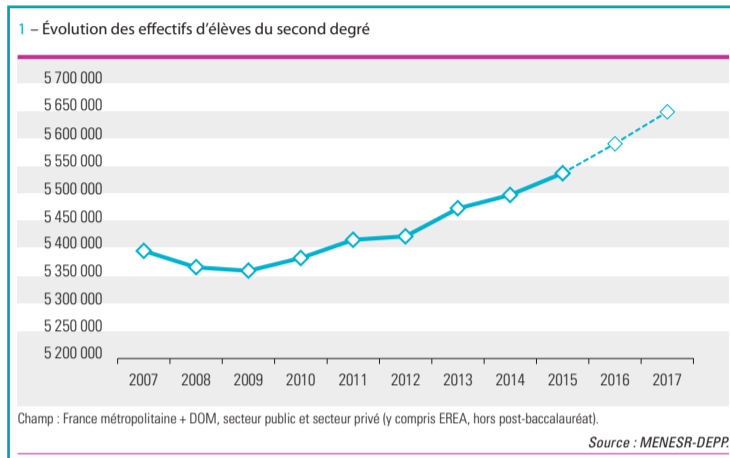
La promesse électorale déclenche alors un concert d'indignations dans les rangs de la droite qui en dénonce le coût exorbitant. Pourtant, les dégâts causés par les 80 000 suppressions du quinquennat précédent, la perspective d'accueillir plusieurs dizaines de milliers d'élèves supplémentaires tous les ans pendant au moins quinze ans du fait des seules évolutions démographiques, la nécessité de lutter contre les sorties du système éducatif sans formation exigent un investissement qui va même au-delà de ces dépenses.

Le SNES-FSU alerte alors sur les mesures radicales à prendre pour permettre le recrutement de nombreux nouveaux enseignants. En effet, non seulement il faudra recruter pour couvrir désormais tous les emplois laissés vacants par les départs à la retraite (et non plus un sur deux comme au temps de la RGPP) mais il faudra aussi recruter pour couvrir les nouveaux emplois promis.

OÙ EN EST-ON ?

Sur les 60 000 emplois annoncés, 54 000 concernent le ministère de l'Éducation nationale. 40 000 emplois ont été créés à ce jour dans ce ministère. Il reste donc environ 14 000 emplois à créer sur le seul budget 2017 pour parvenir aux 54 000, soit beaucoup plus que

ce qui a été fait chaque année depuis 2012. Sans surprise, les enfants des booms démographiques de 2000 puis 2005 conduisent à une augmentation des effectifs scolarisés dans le second degré, augmentation continue depuis la rentrée 2010 et très forte depuis 2013 (voir graphique).



Dès 2010, le nombre d'élèves retrouve le niveau de 2007... 30 000 emplois ont été supprimés entre 2007 et 2012 pour le seul second degré.

Le nombre de profs supplémentaires pour faire face à ces évolutions est resté bien insuffisant. D'abord parce qu'une grande partie des emplois créés a servi à rétablir une année de formation à mi-temps pour les stagiaires enseignants ou CPE, ensuite parce que tous les emplois créés n'ont pas été implantés dans les établissements du fait notamment de la crise du recrutement. La réalisation de la programmation est donc non seulement d'une absolue nécessité, mais elle suppose un sérieux coup d'accélérateur budgétaire et de vraies mesures pour parvenir aux recrutements.

■ Fabienne Bellin

LYCÉE : ANGLE MORT DE LA REFONDATION..

« Le lycée connaît trop d'échec » affirmait, péremptoire, le texte annexé à la loi de refondation ! Présenté comme trop coûteux et peu efficace, le lycée devait donc connaître à partir de 2014 des « évolutions substantielles ». Qu'en est-il réellement ? Rien... ou si peu... Dans la continuité de la réforme Chatel !



Pourtant présenté comme le pivot du système éducatif, le lycée n'apparaît finalement que sous l'angle de la lutte contre le décrochage, de la formation professionnelle et du développement du numérique, jamais en tant que tel. Depuis 2012, on est même en peine de trouver l'expression concrète de ce qui se voulait programme. Nouveaux textes sur le redoublement et la conservation des notes après échec au bac, quelques aménagements de programmes, retour de l'histoire-géo en S, nouvel enseignement d'exploration ICN (Informatique et culture du numérique) et option numérique dans toutes les séries, développement des campus des métiers et des qualifications, et invoca-

tion du « continuum bac -3 / bac +3 »... Rien de « refondateur » ne perce véritablement sauf la volonté politique de poursuivre des orientations anciennes qui font la preuve au quotidien de leur échec.

L'autonomie des établissements et le principe du renvoi au local érigés en panacée pédagogique pour masquer le manque de moyens en sont des exemples patents.

BILAN PLUS QU'INQUIÉTANT

Et que dire du bilan promis et tant de fois retardé ? Il se borne aujourd'hui à la recherche de « points de convergences » pour d'éventuels « ajustements techniques ». Pourtant, de

l'aveu de tous, le lycée prépare encore moins bien qu'avant les élèves à la poursuite d'études. Échec de l'accompagnement personnalisé, voie technologique laminée, enseignements des langues sinistrés... Le tableau est sombre. C'est d'autant plus inquiétant que les conditions d'enseignement ne cessent de se dégrader sous la pression démographique et les contraintes budgétaires. L'offre de formation continue de se réduire, les effectifs par classe augmentent et les inégalités se creusent, entre les établissements et les territoires. Il devient urgent de repenser le lycée et ses enseignements dans la perspective de la réussite de tous les élèves !

■ Claire Guéville

Haute-Saône

Le mois dernier, les collèges de Vauvillers et Luxeuil-Mathy ont organisé des actions « collège mort » et se sont réunis devant le conseil départemental, plus de 250 personnes, pour rappeler aux élus départementaux leur opposition aux fermetures. Malgré cela, le conseil départemental a voté : les fermetures de Vesoul-Gérôme, Champlitte et Luxeuil-Mathy, et la « mise sous surveillance » des collèges de Vauvillers et Faucoigny. Le SNES-FSU continuera à

soutenir les collègues qui se battent contre les fermetures et sera très vigilant quant au rôle de l'Éducation nationale dans ce dossier qui est loin d'être refermé.



Réforme du collège : consultation des syndiqués

Le congrès du SNES-FSU a décidé d'une journée d'action en mai ; le SNES-FSU organise à cet effet une consultation des syndiqués pour décider, avec les collègues, des modalités d'action les plus pertinentes, en cette fin d'année, pour obtenir le retrait de la réforme du collège. Donnez votre avis au cours des HIS et en ligne sur le site du SNES (www.snes.edu/College-resister-a-la-reforme.html)

Seine-Maritime



Les élèves du collège Albert-Camus de Neuville-les-Dieppe (Seine-Maritime) se sont mobilisés à leur tour, en organisant une manifestation de soutien des

familles menacées d'expulsion. Pétition, comité de soutien, la mobilisation, avec notamment de nombreux collégiens, s'organise pour soutenir trois familles en situation irrégulière, menacées d'expulsion. Dans l'établissement, six de leurs camarades pourraient être amenés à les quitter prochainement.

« La créativité est contagieuse, faites la tourner » EINSTEIN

REPLACEMENTS

PÉNURIE :
À QUI LA FAUTE ?

Comme chaque année, les médias se sont intéressés aux questions du remplacement des professeurs suite à la campagne de la FCPE. Depuis longtemps, le SNES-FSU dénonce la pénurie de titulaires remplaçants et les conditions de travail qui leur sont imposées.

Les suppressions massives d'emplois sous l'ère Sarkozy ont conduit à la suppression de nombreux postes en zone de remplacement, toujours considérés comme des variables d'ajustement en gestion des moyens sur le terrain. Ainsi, le nombre de TZR est passé d'environ 33 000 dans les années 2000 à moins de 20 000 aujourd'hui. La plupart sont affectés à l'année, parfois sur plusieurs établissements, et le nombre de ceux destinés à effectuer des remplacements en cours d'année est réduit à peau de chagrin, voire à néant dans certaines disciplines. Le recrutement de non-titulaires, non formés et très mal payés, devient le dernier recours des rectorats qui vont jusqu'à publier des petites annonces sur des sites où l'on vend de vieux meubles. En cette période d'agitation politique ressortent de vieilles lunes : imposer aux professeurs de remplacer leurs collègues au pied levé, quelle que soit la discipline, faisant fi de l'objectif pédagogique des remplacements au profit d'une simple garderie. Le SNES-FSU continue de combattre une telle conception du remplacement.

MINISTRE DE LA COM'

Il fallait bien que la ministre fasse de la « com' » sur un sujet médiatisé. Ainsi a-t-elle déclaré qu'en réponse au problème du remplacement, elle proposait « un entretien à la médecine du travail » dès la « 2^e absence d'un professeur » ! Notre ministre fait encore une fois la démonstration de sa profonde méconnaissance de son ministère. Elle devrait savoir que les professeurs ne sont pas davantage placés en congé maladie que le reste de la population active. Elle devrait aussi connaître l'état de la médecine de prévention à l'Éducation nationale : 73 équivalents temps plein pour près d'un million de personnels !



Le SNES-FSU veillera à ce que les propositions de la ministre ne se soldent pas par une dégradation des conditions de travail des personnels : elles sont déjà suffisamment difficiles.

■ Thierry Meyssonnier
Hervé Moreau

ENQUÊTE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
RÉALISÉE EN 2012,
PARUE EN... 2016 !

Une enquête de la DEPP sur les acquis des élèves en histoire géographie et éducation civique en fin de Troisième vient de paraître... il était temps ! Comment expliquer sa parution quatre ans après sa réalisation, et après la publication des nouveaux programmes ?

Ce dossier se compose de deux parties, l'une sur le primaire, l'autre sur la fin du collège. L'enquête présentée pour le collège est riche de renseignements, montrant une évolution des scores (échantillon d'environ 3 000 élèves) entre 2006 et 2012. Il fait le constat « d'un glissement général des performances vers le bas », dans des proportions quasi identiques pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique. Les garçons sont moins nombreux que les filles aux plus bas niveaux de l'échelle et plus nombreux dans les hauts niveaux.

VITE OUBLIÉS

En histoire, les exercices portant sur les repères factuels sont peu réussis lorsqu'ils interrogent l'ensemble du programme depuis la Sixième. Cela pose à nouveau la question de l'intérêt de contenus factuels pléthoriques vite oubliés. En géographie, les questions ont porté sur les repères spatiaux, la lecture de paysages. Il ressort que la perception d'anthropisation des paysages est très problématique. Pour l'éducation civique, les résultats viennent démentir les discours ambiants : les élèves ont plutôt bien

assimilé les principes républicains. La laïcité est connue de huit élèves sur dix, ainsi que la notion de discrimination. Par contre, les principes les plus mal identifiés sont la « souveraineté populaire » et la démocratie sociale. Dommage que l'on n'ait pu disposer de cette étude avant l'écriture du programme d'EMC...

DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR

La conclusion de l'étude mérite cependant d'être soumise à débat : « réussir en histoire-géographie nécessite bien l'assimilation d'une culture historique, géographique et/ou civique en classe et hors la classe. Cela pose en retour la question de la capacité du collège à influencer les pratiques culturelles des élèves dans le sens d'une plus forte appropriation des contenus fondamentaux (...). Mais cela pose aussi la question de la capacité du collège à assurer, à tous ceux qui n'ont que l'école pour apprendre, les moyens de réussir cette appropriation des contenus disciplinaires. »

■ Alice Cardoso

Pour analyse plus détaillée, voir en ligne : <http://www.snes.edu/Dossier-Enquete-de-la-DEPP-sur-les-acquis-des-eleves-en-histoire-geo-et.html>

CONCOURS RÉSERVÉS
JUSQU'EN 2018, ET PAS
POUR TOUS... !

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, dans son chapitre sur l'amélioration de la situation des agents contractuels, confirme bien la prolongation du dispositif de recrutement réservé aux contractuels de la loi Sauvadet, jusqu'en 2018. Avec un bémol !

À la lecture du texte, on peut dire que les questions soutenues par le SNES-FSU n'ont pas été traitées, le gouvernement s'est simplement contenté de décaler les périodes d'admissibilité de deux ans sans tenir compte des modifications et réécritures nécessaires tant au niveau de l'organisation du concours que de ses modalités. L'accès au concours réservé reste donc très limité : attester de quatre ans d'ancienneté à la date de l'admissibilité, être en poste entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013, détenir deux ans d'ancienneté avant le 31 mars 2013. À noter tout de même que les agents éligibles des dernières sessions le resteront !

PLAN DE TITULARISATION

Devant cette très mauvaise décision du gouvernement, qui pénalise encore une fois les personnels les plus fragilisés et les plus exposés, le SNES-FSU sollicite une audience auprès du ministère. Il rappellera sa revendication d'un plan de titularisation et portera ses propositions en réponse



aux difficultés auxquelles les candidats ont été confrontés en vue d'améliorer l'efficacité du concours, comme : bénéficier d'une formation à la préparation des épreuves du concours réservé, respect de l'anonymat du dossier RAEP⁽¹⁾, désignation d'un jury professionnel adapté à la spécificité des carrières des candidats et consultation possible et préalable des rapports de jurys. Sur 1 118 postes ouverts aux concours réservés 2016, 389 ne seront d'ores et déjà pas pourvus suite aux résultats d'admissibilité, soit 37 % des postes !

■ Nadine Krantz

(1) Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

CO-PSY
ON POURRAIT PRESQUE EN RIRE !

La circulaire de rentrée ne prévoit pas de place pour les psychologues de l'Éducation nationale !

Le SNES-FSU a déjà dénoncé le manque d'ambition de la circulaire de rentrée et son enfermement dans une réforme des collèges, idéologique et bureaucratique, qui met en avant une multitude de mesures techniques mais fait bien peu de cas du rôle des personnels. S'agissant de l'orientation, c'est une caricature ! La circulaire réussit le tour de force de faire appel à une catégorie de personnels qui réglementairement n'existe plus depuis 1991, les conseillers d'orientation, pour accompagner les lycéens dans la préparation de leurs choix sur APB : acte manqué ou syndrome dissociatif aigu ? Dans le même temps, en effet, le MEN conduit des négociations avec les organisations syndicales pour créer un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale. Mais il semble que cette avancée historique, portée par le SNES-FSU depuis 30 ans, « échappe » à la DGESCO ! La perspective de cette création est en effet totalement occultée alors que le décret est annoncé pour la rentrée prochaine !

TOTALEMENT ÉCARTÉS

On chercherait d'ailleurs vainement dans les différents objectifs énumérés dans la circulaire, la place des conseillers d'orientation-psychologues : l'aide à l'orientation est réduite à la mise en œuvre du parcours avenir, confiée aux enseignants sans aucune heure dédiée ; seules des mesures techniques d'affectation sont censées corriger « les erreurs manifestes d'orientation

4^e colloque des psychologues
de la FSU les 23 et 24 juin 2016

Devant les difficultés croissantes du « vivre ensemble » illustrées par la tendance au repli communautaire, le rejet des différences, les agressions, l'horreur des attentats dans notre quotidien, la question se pose de la place de l'Autre dans le développement et le fonctionnement psychique du sujet. Nous proposons d'examiner l'impact psychologique des tentatives d'enrôlement du sujet dans le développement de la personnalité des enfants et des adolescents. Quels repères les psychologues peuvent-ils se donner dans leur positionnement et leurs pratiques ? <https://www.snes.edu/4eme-colloque-de-la-FSU.html>.

en lycée professionnel » quand, dans le même temps, on favorise des entrées en voie pro de plus en plus précoces. La lutte contre le décrochage, l'accompagnement des élèves ayant des difficultés spécifiques ou nouvellement arrivés en France nécessitent pourtant une aide et un suivi personnalisés assurés par les psychologues que sont les CO-Psy, en lien avec les autres membres de l'équipe pluriprofessionnelle. En outre, cette circulaire pourrait laisser supposer que la ministre ne s'est pas clairement prononcée le 1^{er} juillet pour la création de ce corps unique et la reconnaissance pleine et entière du rôle des psychologues dans le système éducatif. Message inquiétant pour les personnels !

■ Marie-Agnès Monnier

Intermittents

Les négociations du régime d'assurance chômage du spectacle se déroulent sur fond de mouvement social : à Paris, le théâtre de l'Odéon est le premier à être occupé par les grévistes dès le 24 au soir, rejoint le 26 par la Comédie française ; la contestation gagne la province à Lille, Caen, Bordeaux, Strasbourg, Montpellier à partir du 27 avril...

1 heure sup',
pas plus !

La circulaire d'application du décret sur les obligations réglementaires de service des professeurs (circulaire 2015-057) prévoyait la possibilité d'imposer plus d'une heure supplémentaire dans certaines situations de pondération des heures d'enseignement. Cette disposition, que le SNES-FSU conteste dès l'origine (<http://www.snes.edu/Principe-et-fonctionnement-des-ponderations.html>) vient d'être annulée par une décision du Conseil d'État en ce qu'elle outrepassait les dispositions de l'art. 4-III du décret 2014-940. Comme le SNES-FSU l'avait analysé, il est bien confirmé qu'il ne peut être imposé à un professeur plus d'une heure supplémentaire pour nécessité de service, y compris en cas de pondération des heures d'enseignement. Preuve que le ministère ne peut contourner par voie de circulaire ses propres textes réglementaires.

Baisse notable
de l'espérance de vie

Telle est une des conclusions du bilan démographique de l'Insee pour 2015. Du jamais vu depuis 1969. La baisse est de 0,4 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes. Elle s'expliquerait par une hausse de mortalité chez les plus de 65 ans, liée notamment à un long épisode grippal qui touche durement une population plus fragile. Résultats conjoncturels ou durables ? Difficile de dire mais comment ne pas faire la relation avec les difficultés d'accès aux soins pour beaucoup ? Face à ce résultat, l'INSEE travaille à des outils de mesure plus précis notamment avec la création d'indices fondés, pour la première fois en France, selon le niveau de diplôme. Rappelons que l'espérance de vie en bonne santé en France continue à se dégrader.

« On admire le monde à travers ce qu'on aime » LAMARTINE

RAPPORTS DE LA CSEE

UNE SITUATION PROFONDÉMENT DÉGRADÉE

Le Comité syndical européen de l'éducation révèle, dans son dernier rapport, combien les conséquences de la crise économique et des programmes d'austérité continuent de faire des ravages dans les systèmes éducatifs européens, sur les conditions de travail des enseignant(e)s et sur la négociation collective.



Le CSEE⁽¹⁾ constate que les conséquences des mesures d'austérité se font toujours ressentir et que les budgets de l'éducation restent sous pression, impactant les salaires des personnels de l'éducation, leurs conditions de travail ainsi que la qualité de leur formation initiale et continue. Dans les pays d'Europe de l'Ouest, plus de la moitié des syndicats indiquent que les salaires des enseignants sont restés stables ou ont diminué. Après des années de diminution et de gel des salaires, ceux-ci n'ont pas encore repris une courbe ascendante.

HAUSSE DE LA PRIVATISATION

Il faut souligner que les pays d'Europe ont presque tous vu s'opérer des réformes de l'éducation nationale et des systèmes de formation. Ces réformes ont été étroitement liées à une diminution du financement de l'éducation et ont débouché sur une hausse de la privatisation. Si les pays d'Europe centrale et orientale ont constaté une augmentation du nombre d'établissements d'enseignement privés, tout particulièrement dans l'éducation de la petite

enfance et dans l'enseignement supérieur, ceux d'Europe occidentale ont vu le nombre d'établissements publics augmenter. Par ailleurs, les « entreprises de consultance globale » qui influencent la politique et l'offre de produits éducatifs et/ou scolaires sont présentes dans la majorité des pays européens.

DIALOGUE SOCIAL AFFAIBLI

Le CSEE s'inquiète que des décisions affectant les personnels enseignants et la communauté éducative en général soient prises en dehors des consultations formelles avec les partenaires sociaux, notamment en matière de réformes de l'enseignement et des systèmes de formation ou pour des questions d'ordre professionnel. Pour ce qui concerne les pays d'Europe de l'Ouest, 60 % des syndicats ont fait état d'un manque de consultation des partenaires sociaux. Un constat accablant renforcé par l'idée que des réformes s'opèrent sous la pression du mécanisme du Semestre européen⁽²⁾ pour coordonner les budgets et les réformes liés aux objectifs Europe 2020⁽³⁾.

Pour Martin Römer, directeur européen du CSEE, « dans de nombreux pays, le champ des négociations a été réduit alors même qu'il devrait être élargi en vue de relever les nombreux défis auxquels doit faire face la communauté éducative ». En soulignant les dangers que représente la mise en œuvre d'idéologies et d'approches néolibérales axées sur le marché et le commerce pour l'éducation, ces rapports s'inscrivent dans la lignée de la stratégie complémentaire du CSEE liée à la campagne intitulée « Réponse globale de l'Internationale de l'éducation (IE) à la commercialisation et à la privatisation de l'éducation ».

■ Odile Cordelier

(1) Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 131 syndicats d'enseignants et 11 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 4,2 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus.

(2) Cycle annuel de coordination des politiques économiques.

(3) Stratégie de l'Union européenne, lancée en 2010 sur dix ans, pour relancer la croissance.

PUBLIC/PRIVÉ MARCHANDISATION EN MARCHÉ

Sous l'impulsion de l'Internationale de l'Éducation, une pétition circule sur le net pour demander à Pearson, une entreprise d'édu-business, de changer de stratégie de développement.

Entreprise privée spécialisée dans l'édu-business, Pearson fournit notamment les systèmes scolaires publics de plusieurs pays dont les États-Unis ou le Royaume-Uni en livres scolaires, programmes scolaires, tests standardisés... Cette entreprise, comme d'autres, tente de développer dans l'hémisphère sud un marché d'écoles privées « à bas coût », en concurrence directe avec les systèmes publics d'éducation.

LUTTER CONTRE PEARSON AND CO

Soutenues par les gouvernements en place (Kenya, Liberia...), ces entreprises sous-traitent parfois des pans entiers des systèmes publics d'éducation avec des contrats pouvant courir sur vingt-cinq ans. Aux États-Unis, les organisations

syndicales locales ont mené une longue lutte contre la loi « No Child Left Behind » qui instituait des tests standardisés systématiques et nombreux à tous les niveaux du système éducatif. Cette loi a été modifiée en décembre dernier. L'IE, dans le cadre de sa campagne contre la privatisation progressive des systèmes publics d'éducation, appelle à mener campagne contre Pearson pour en faire un symbole : puisque les discussions avec leurs dirigeants ne sont pas efficaces, il s'agit de s'attaquer à l'image de marque de l'entreprise pour l'obliger à produire des outils dont les systèmes publics ont véritablement besoin et non des objets qui nuisent à la qualité et à la pérennité des systèmes d'éducation publics.

UNE PÉTITION À SIGNER

Un plan d'action a été construit, incluant le dépôt d'une résolution lors de l'assemblée générale des actionnaires de Pearson qui s'est tenue le 29 avril et la signature d'une pétition exigeant que Pearson revoie son plan stratégique de développement. Cette pétition en plusieurs langues peut être signée directement sur le site www.tellpearson.org.

Au moment où, en France, le ministère de l'Éducation nationale est séduit par des banques d'outils d'évaluation, standardisés donc, on ne peut que soutenir cette démarche et signer la pétition. ■ Vincent Bellegueulle

LANCEURS D'ALERTE LA SITUATION DEVIENT CRITIQUE

Les lanceurs d'alerte qui ont dévoilé ces dernières semaines bon nombre de scandales restent pourtant menacés par la justice. Et la récente directive européenne ne va guère dans le sens d'une protection !

Une forte pression médiatique a été indispensable pour obtenir la libération, après sept jours d'incarcération aux Pays-Bas, de Florence Hartmann, ancienne porte-parole de TPIY, poursuivie pour avoir révélé la dissimulation par ce tribunal de documents mettant en cause le régime de Belgrade dans les massacres de Srebrenica en 1995. Avec l'ouverture, le 26 avril au Luxembourg, du procès du journaliste Antoine Perrin et d'Antoine Deltour, à l'origine de la révélation de centaines de cas d'évasion fiscale (« Lux-leaks »), c'est une démonstration de plus de la grande précarité juridique de la situation des lanceurs d'alerte.

UN RECUL EUROPÉEN

Le débat au Parlement européen sur la directive « secret des affaires » n'a pas permis de faire avancer la question : le texte adopté, malgré une forte mobilisation à laquelle a participé la FSU, ne prévoit de protection que pour la divulgation d'activités illégales, ou « d'intérêt public », mais sous la responsabilité individuelle du lanceur d'alerte, et permettrait, par exemple, des

poursuites pénales contre ceux qui ont mis au jour les « Panama papers ». L'étape suivante est celle de la transposition dans les législations nationales. Cela ouvre des possibilités d'intervention dans le débat parlementaire qui aura lieu en France dans les prochaines semaines, dans l'objectif d'améliorer le texte européen.



PLUS DE PROTECTIONS

À l'initiative de Transparency International France, un appel a ainsi été lancé pour une véritable protection

des lanceurs d'alerte : des canaux de signalement clairs, accessibles et sécurisés, la confidentialité et la possibilité d'anonymat, la conservation de l'emploi, la réparation intégrale des dommages financiers et moraux, des sanctions pénales pour entrave au signalement et pour représailles, et la création d'une agence nationale indépendante de l'alerte. Ces dispositions, cependant, laisseraient entière la question de la divulgation d'informations publiques et celle des limites du « devoir de réserve » des fonctionnaires, notamment dans l'exercice d'un mandat syndical.

■ Hervé Le Fiblec



Une retraitée militante hors du commun



Maya Surduts, figure du combat féministe n'est plus. Elle avait 79 ans et jusqu'au bout elle s'est battue contre le capitalisme et pour les droits des femmes, persuadée de la nécessité de ne pas séparer ces deux combats. Née à Riga, elle arrive en France en 1938 pour aller ensuite en Afrique du Sud, aux États-Unis et à Cuba dont elle est expulsée en 1971. Elle ne cessera de lutter

pour le droit à l'avortement, à la contraception, contre les violences faites aux femmes. Elle était aussi de toutes les manifestations contre l'exploitation. Militante dans les années 1970, elle avait à cœur de transmettre son savoir, ses analyses. Elle n'est plus mais sa vie inspire les jeunes générations.

500

Le 27 avril 2016, un naufrage en mer Méditerranée, au large de Kalamata (Grèce) a coûté la vie à 500 personnes.

Le 18 avril 2015 déjà, 800 migrants s'étaient noyés au large des côtes lybiennes.

Hongrie : mobilisation contre la politique éducative du gouvernement



La grève du 20 avril dans le secteur de l'éducation a connu un vif succès. Et ce, malgré les pressions exercées par les chefs d'établissement pour que les enseignant(e)s ne rejoignent pas le mouvement de protestation contre la centralisation excessive et la bureaucratie. « Certains personnels ont dû accepter d'assurer l'accueil des élèves, le service minimum dans chaque

école », souligne Piroška Gallo, présidente du SEH, Syndicat des enseignants de Hongrie qui regroupe 20 000 adhérents de la maternelle au lycée. Membre du « Comité de grève », le SEH, qui est le syndicat le plus représentatif, mène campagne pour obtenir, entre autres, que la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans soit rétablie et que les enseignants reviennent à la norme de 22 heures de cours par semaine. Les négociations entamées avec le gouvernement Orban se poursuivent.

PETITES ANNONCES

SNES-FSU / PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Paris 14^e, loue 2 pièces, du 15/07 au 30/08, 550 €/semaine. Tél. 06 31 78 05 62

(33) Arcachon, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) Saint-Jean-de-Luz, F2, centre, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin d'Arcachon, Claouey, maison 4-6 pers., cft, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

Cannes, loue F2, balcon, prox. Carlton, clim, Wi-Fi, été : 750 €/quinz., 1 300 €/mois. Tél. 07 82 12 94 88

Périgord, maison ind. 4 p., 300 €/s. Tél. 06 87 77 05 61, h.r.

(66) Banyuls, 100 m plage, T3, conf., 4 pers., toutes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

Périgord, vacances, villa gd cft, 4 pers. max. Tél. 06 86 58 63 25

Paris 18^e, coll. loue 2 pièces, clair, idéal étud. ou jeune collègue, libre 1^{er} mai. Tél. 01 42 51 67 11

Montpellier sud, 10 min mer, 10 min centre-ville, F4, non fumeur, 93 m², tout confort, terrasse, jardin ombragé, calme, 7 pers. max., 400 €/sem., 700 €/quinz. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

Grèce, coll. loue appart, été, site : bit.ly/21gsu5r. Tél. 06 51 55 61 15

IMMOBILIER

(92) Anthony, vend 3 pièces, 64 m², centre-ville, 5 min RER B, bon état, cellier, cave, parking, 9^e ét., 2 asc. 230 000 € à débattre. Tél. 06 37 21 01 91, mireb@club-internet.fr

Publicité



Publicité

Voter pour construire une banque qui nous ressemble !

Parce que la CASDEN est une banque coopérative, ce sont les Sociétaires qui décident. Lors des Assemblées Générales 2016, chaque voix compte. En ligne ou par courrier, exprimez-vous, votez !



Rendez-vous sur casden.fr

Suivez-nous sur



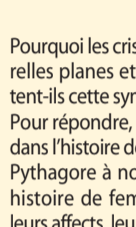
CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



L'invention du médicament. Une histoire des théories du remède
L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles, depuis l'empirisme de l'Antiquité jusqu'au développement de nos jours des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés à l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.
• Jean-Claude Dupont, Adapt/Hermann, 2013, 264 p., 20 €.



Histoire des cristaux
Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.
• Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 €.

Les 50 ans du SNES en images



Un album de famille ? Une histoire en étapes photographiques ? C'est un peu des deux ! Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évolution de nos revendications. Les plus anciens y retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclaircissements. Tous le liront avec plaisir !
• Coordonné par Brigitte Dekleermaeker, Adapt, 2016, 110 p., 25 €.



Enseignement de l'histoire. Enjeux, controverses autour de la question du fascisme
L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?
• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (+ 3 euros de port) ou à commander sur notre site : www.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 762 du 30 avril 2016, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Thierry Pétrault – Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : GMF (p. 2) ; MAIF, ADEO (p. 8) – Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839 – Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : 24 p. Retraités ; 48 p. Textes adoptés